

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3952)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 233

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 16

Supprimer l'alinéa 145.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.